

Zeitschrift:	Unsere Kunstdenkmäler : Mitteilungsblatt für die Mitglieder der Gesellschaft für Schweizerische Kunstgeschichte = Nos monuments d'art et d'histoire : bulletin destiné aux membres de la Société d'Histoire de l'Art en Suisse = I nostri monumenti storici : bollettino per i membri della Società di Storia dell'Arte in Svizzera
Herausgeber:	Gesellschaft für Schweizerische Kunstgeschichte
Band:	22 (1971)
Heft:	4
Artikel:	Les fortifications du Bourg-d'en-as et l'ancien port d'Hermance
Autor:	Bonnet, Charles
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-393066

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

gegen Ausweis die Hälfte des Jahresbeitrages und sind von der Eintrittsgebühr befreit. Wer möchte nicht für Fr. 30.— Mitglied unserer Gesellschaft sein!

Vermeiden Sie Nachnahmen!

Die überwiegende Mehrzahl unserer Mitglieder ist der Aufforderung zur Zahlung des Mitgliederbeitrages für 1971 termingerecht nachgekommen. Wir möchten ihnen dafür herzlich danken, vor allem jenen erfreulich vielen, die eine kleine oder größere freiwillige Spende beigefügt haben. Eine sachgerechte Verwendung ist uns hohe Verpflichtung. Der Mangel an Personal zwingt uns anderseits, alle andern Mitglieder auf diesem Wege dringlich zu ersuchen, den Beitrag von Fr. 60.— (oder mehr, wenn Sie etwas spenden möchten) unverzüglich auf PC 30-5417 einzuzahlen, da wir *ab 15. Dezember Nachnahmen verschicken müssen, um den Versand des Kdm-Bandes Basel-Stadt I rationell organisieren zu können*. Vielen Dank für Ihre prompte Zahlung!

Ils sont en outre libérés de la finance d'entrée. Qui ne souhaiterait devenir membre de notre Société dans ces conditions (30 francs)?

Les remboursements doivent être évités!

La grande majorité de nos membres, tenant compte de notre invitation, a payé à temps la cotisation de 1971. Nous exprimons notre reconnaissance à tous ceux qui se sont acquittés de leur dû, et plus particulièrement à ceux qui ont ajouté à la cotisation statutaire un don spontané, petit ou grand: le nombre de ces membres généreux est grand, nous nous plaions à le relever! Nous nous efforcerons, quant à nous, — c'est un devoir majeur — d'user avec efficacité des fonds qui nous sont ainsi confiés. Ajoutons que le manque de personnel nous obligera à prendre en remboursement, dès le 15 décembre, les cotisations impayées à cette date (60 francs, ou plus pour ceux qui désirent faire un don: compte de chèques postal 30-5417). *La distribution normale du volume Basel-Stadt I dépend du paiement de cette cotisation.* A l'avance, un chaud merci!

LES FORTIFICATIONS DU BOURG-D'EN-BAS ET L'ANCIEN PORT D'HERMANCE

Considérations générales

Les travaux que L. BLONDEL a consacrés au village d'Hermance¹ sont déterminants pour l'étude de ce site. En utilisant une mappe de 1740 conservée aux archives d'Annecy² et selon des données archéologiques et historiques, il restitue le plan de la «villeneuve» et de ses murs.

Le bourg-d'en-bas de forme rectangulaire fournissait, grâce à son enceinte, une première défense. Sur la colline, le bourg-d'en-haut permettait aux habitants de se réfugier en cas de besoin derrière des fortifications plus importantes. Si le bourg était investi, le château avec son donjon donnait la possibilité aux défenseurs de créer un réduit qui pouvait encore résister aux assauts (fig. 2).

A Hermance, contrairement à d'autres bourgs fortifiés construits au bord du Léman, aucun ouvrage de défense n'apparaît du côté du lac, soit sur le front occidental du bourg-d'en-bas. On peut se demander si L. Blondel manquait d'informations concernant le port du moyen âge, dont il rappelle pourtant le rôle militaire et commercial. L'archéologue genevois signale également un texte de 1355, date à laquelle «on arrache sur la rive du lac une quantité de pals qui gênaient la défense»³, cette remarque laissant supposer que le port n'était protégé que de palissades de bois.

La découverte fortuite de nouveaux murs et d'une tour de défense permet de compléter ces premières études. Nous pouvons aujourd'hui mieux situer le port et préciser l'importance des fortifications du côté du lac (fig. 1).

Les fouilles

A l'angle nord-ouest du village, les excavatrices de l'entreprise chargée de préparer les fondations d'une nouvelle salle communale ont mis au jour une structure de maçonnerie bordant le chantier à l'est. Lors de notre première visite, quelques pierres apparaissaient dans un niveau alluvionnaire de sable et de gravier.

Dans le cadre du Service cantonal d'archéologie, une campagne de fouille effectuée du 6 au 28 septembre 1969⁴ a montré que nous étions en présence de vestiges liés aux anciennes fortifications d'Hermance. Grâce à l'amabilité du propriétaire du terrain contigu à la parcelle de la commune, nous avons poursuivi les fouilles du 4 au 18 novembre 1970⁵. Ces nouvelles investigations confirment nos hypothèses et facilitent l'interprétation de l'ensemble.

La tour

De plan carré, cette construction a plus de 8 m de côté. Son vide intérieur est d'environ 3,80 m. Les murs ont une épaisseur de 2,20 m; ils sont conservés sur une hauteur variant de 1 à 1,80 m. Le fruit que présente la face occidentale de la structure peut indiquer une différence de dimensions entre les fondations et les parties supérieures, la tour étant moins large vers le haut (fig. 3-4).

La maçonnerie de gros galets de rivière est liée par un mortier abondant. Les pierres du parement extérieur sont souvent grossièrement taillées et leur module varie. Le soin que l'on a apporté à la disposition des assises donne une impression générale de solidité et d'un travail de qualité. Le bourrage du mur est moins régulier, d'épaisses couches de mortier lient des éclats et des pierres plus petites (fig. 6).

Nous avons découvert à l'intérieur de la structure et du côté est plusieurs blocs de molasse bien appareillés qui devaient certainement appartenir aux murs de la tour. Il est possible que les maçonneries visibles aient été en molasse alors que pour les fondations le maître d'œuvre ait prévu des



Fig. 1. Hermance. Plan de situation. Fondations découvertes en 1969-1970 et vestiges des fortifications encore visibles

galets. On peut également admettre des réfections plus tardives. Le sol d'utilisation était détruit. Pourtant une couche de terre argileuse repérée à l'intérieur de la construction et surtout contre les fondations de la paroi orientale (à l'intérieur des fortifications du bourg) nous fournit une précieuse indication. Cette couche imperméable a certainement servi à protéger les habitations contre les infiltrations d'eau. Le niveau actuel du lac est à environ 372 m et la terre argileuse se trouvait à 0,80 m au-dessus. C'est dire que si près de la rivière et du lac le problème des inondations devait souvent se poser.

Au-dessus des couches de destruction de nombreux tessons du XVIII^e et du XIX^e siècle ont été inventoriés. Ils étaient mélangés à la terre du jardin et cela sur une hauteur de 0,30 à 0,60 m.

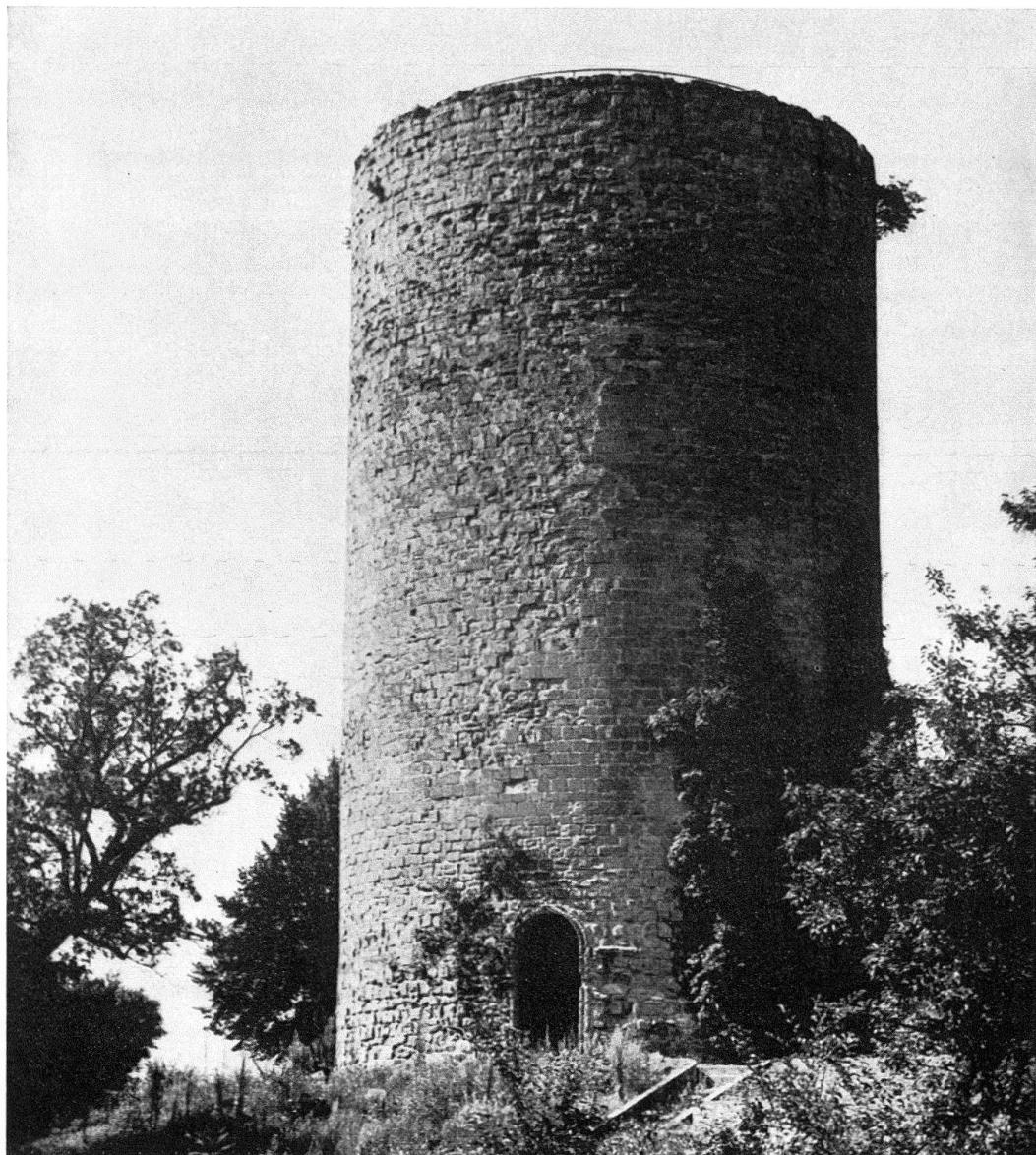


Fig. 2. Hermance. Donjon circulaire du château. La tour est construite en 1338-1339 par Mermet de Jonzier, maître d'œuvre de Humbert II, dauphin de Viennois

A l'angle nord-est des fondations de la tour, nous avons retrouvé les deux murs du rempart. Le mur extérieur a 1,15 m de large. Contre sa paroi intérieure est adossée une deuxième maçonnerie de même largeur. L'état de conservation de cette fondation ne nous a pas permis un travail de comparaison, mais elle semble appartenir à la même étape de construction. Ce renfort du mur d'enceinte principal a sans doute servi de chemin de ronde (fig. 5).

L'angle sud-est de la tour n'a pas été dégagé, mais il faut admettre qu'à cet endroit se trouve la continuation des fortifications. La tour formait ainsi un bastion avancé côté lac.

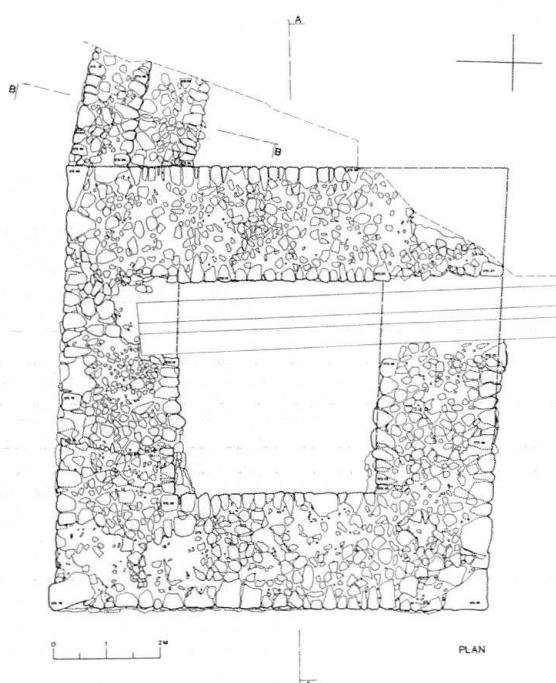


Fig. 3. Hermance. Plan des fondations de la tour découverte en 1969 et 1970

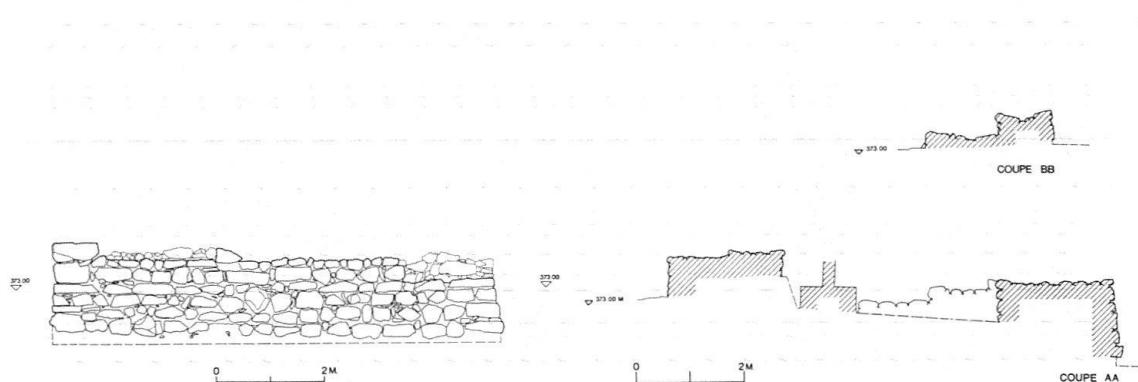


Fig. 3a. Elévation de la face occidentale des fondations de la tour

Fig. 3b. Coupe des fondations de la tour et du mur d'enceinte



Fig. 4. Hermance. Fondations de la tour carrée lors des fouilles (1970)



Fig. 5. Hermance. Détail des fondations du mur de fortification et de la tour

Le port

Le Cadastre actuel (fig. 1) comme la mappe de 1740 nous montrent assez clairement l'ancienne implantation de la «ville».

Le plan allongé de plusieurs maisons dépend du système parcellaire médiéval. Les bâtiments sont adossés les uns aux autres et leurs façades étroites délimitent la rue⁶. Dans le bourg-d'en-bas, trois voies mènent de l'église et du château vers le bord du lac. L'une d'elles débouche à l'angle nord-ouest de l'agglomération où elle s'élargit près de la rive. Nous pouvons supposer que le port se trouvait dans cette zone. Le sous-sol du bourg-d'en-bas est instable. Plusieurs façades de maisons sont étayées par des contreforts. A l'emplacement possible du quai les contreforts plus nombreux semblent disposés en fonction d'un bassin (fig. 7).

On possède plusieurs descriptions des bateaux de guerre qui croisaient sur les eaux du Léman. On sait qu'en 1672, la frégate «Soleil» n'avait pas moins de 10 pièces de canons et 90 hommes d'équipage⁷. C'est dire qu'il fallait des installations portuaires importantes et que l'embouchure de la rivière, suffisante aux périodes protohistorique ou romaine, ne pouvait répondre aux besoins de la «villeneuve» du moyen âge.

La digue

Un autre mur a également fait l'objet d'une rapide étude. Il apparaît sur la mappe d'Annecy et L. Blondel le rattache aux fortifications⁸. Prolongeant le mur de défense sur le front nord du bourg-d'en-bas, il s'infléchit légèrement selon le cours de l'Hermance, puis continue à angle droit parallèlement au bord du lac. En examinant avec attention l'ancien plan, on distingue une nette différence d'épaisseur entre ce mur et celui des remparts. Il faut constater qu'il avait sans doute une autre destination et nos excavations semblent le prouver.



Fig. 6. Hermance. Fondations de la tour après un premier dégagement (1969)

La plus grande partie de ce mur avait déjà été détruite par les machines et nous n'avons pu en étudier que 4 segments. Ceux-ci nous restituent un tracé dont on aurait désiré connaître l'extrême sud. L'examen des parties conservées nous donne une épaisseur de 0,74 m pour les fondations et de 0,58 à 0,69 m pour le mur. Ces dimensions ne sont pas comparables au mur de défense qui avait plus d'un mètre d'épaisseur; il faut y ajouter encore une largeur égale pour le deuxième mur du chemin de ronde. La maçonnerie du mur plus étroit est formée de pierres roulées, liées à une grande quantité de mortier, dont on a aussi enduit les parois. Les pierres sont de cette manière entièrement recouvertes et les parois sont lisses.

Dans l'attente de découvertes complémentaires, nous proposons de considérer ce mur comme une digue de protection du port canalisant aussi du côté nord les eaux de l'Hermance. Une dépression du terrain semble indiquer la suite de la digue tout au long de la rivière. Des remblayages récents ont éloigné le cours de l'Hermance et les rives du lac qui se trouvaient au moyen âge proches des murs de la ville. Dans l'espace compris entre la tour et le côté sud du mur de protection, nous avons repéré plusieurs énormes galets qui certainement n'appartenaient pas au sol naturel. Il s'agit peut-être d'un aménagement des bassins ou des restes de l'une des destructions du port⁹.

Essai de datation

En 1245 une bulle du pape autorise Aimon de Faucigny à établir une chapelle dans son château d'Hermance¹⁰. En suivant L. BLONDEL, on peut considérer que la création de cette nouvelle chapelle (aux dépends d'une ancienne paroisse) détermine l'installation d'une «villeneuve». Le bourg-d'en-bas doit donc avoir été construit au cours du XIII^e siècle et la tour carrée dégagée récemment appartient sans doute au plan original.



Fig. 7. Hermance. Maisons du bourg-d'en-bas avec leurs contreforts

Conclusions

On est en droit de penser qu'Hermance possédait un port fortifié, dont le développement reste à fixer. Des remparts protégeaient sans doute le bourg du côté du lac. On voit mal cette zone, la plus exposée de la ville, défendue par de simples palissades de bois. La tour qui vient d'être repérée devrait nous aider à retrouver la fortification et ses limites¹¹.

Charles Bonnet

Notes

¹ L. BLONDEL, Châteaux de l'ancien diocèse de Genève, dans Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, série in-4°, VII, 1956, pp. 304-312; Les fondations des Villeneuves ou bourgs-neufs aux environs de Genève, dans Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, t. IX, 1^{re} livr., 1946-1947, pp. 4-8.

² Le relevé de cette mappe de 1740 est publié par G. FATIO, Hermance, commune genevoise, Genève, 1954, p. 49.

³ L. BLONDEL, Châteaux ..., 1956, p. 310.

⁴ M. R. SAUTER, Chronique des découvertes archéologiques dans le canton de Genève en 1968 et 1969, dans Genava, t. XVIII/I, 1970, pp. 22-26.

⁵ Mademoiselle Fr. Hug, dessinatrice a pris durant les 2 campagnes la responsabilité des relevés et de la bonne marche des travaux archéologiques. Nous exprimons notre gratitude à cette précieuse collaboratrice, ainsi qu'à Mme Fr. Plojoux et M. G. Deuber, qui se sont occupés de la présentation des relevés.

⁶ L. BLONDEL, Le développement urbain de Genève à travers les siècles, dans Cahiers de Préhistoire et d'Archéologie, III, Genève-Nyon, 1946, pp. 52-54.

⁷ CL. FONTAINE-BORGEL, Hermance, Journal historique des communes genevoises, n° 1, 1888, p. 48.

⁸ L. BLONDEL, Châteaux ..., 1956, plan, p. 311.

⁹ CL. FONTAINE-BORGEL, Hermance, Journal ..., n° 1, 1888, p. 5.

¹⁰ Regeste genevois, Genève, 1866, n° 794.

¹¹ Nous n'avons pas étudié systématiquement la fortification du côté sud du bourg-d'en-bas. L'état de conservation du mur d'enceinte permettra certainement d'utiles observations chronologiques et nous espérons, au cours des prochaines années, revoir ce problème.